

Réponse supplémentaire à Ordre.—Copie des rapports requis de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc en vertu de l'acte refondu des chemins de fer de 1879, et des actes de 1881 et 1884 qui l'amendent, pour l'exercice 1883-1884, séparément dans chaque cas, et

1. Le nombre de milles de la ligne-mère du Grand-Tronc, avec un état du coût total réel de construction et d'équipement; le coût séparé, par mille, de la construction de la dite ligne-mère, sans matériel roulant; le montant total du compte de capital existant actuellement contre le dit chemin, y compris son équipement.

2. Un état détaillé montrant les différents embranchements ou lignes latérales possédés actuellement par la dite compagnie, et comprenant le nombre de milles de chacun de ces embranchements, et les sommes payées séparément pour chacun. Comment ces sommes ont été payées; si elles l'ont été en espèces, ou en obligations, avec un état détaillé de la nature de ces obligations; la somme pour laquelle chacune de ces obligations a été vendue, et le montant net réalisé par chacune d'elle.

3. Un état détaillé de toute ligne ou lignes de chemin de fer affermées par la compagnie du Grand-Tronc, ou qu'elle s'est engagée à exploiter en payant un pourcentage des profits ou à d'autres conditions, avec la longueur de chacune de ces lignes, et les conditions détaillées des arrangements faits au sujet de chacune d'elles.

4. Un état détaillé de tout intérêt que peut avoir le Grand-Tronc dans tout autre chemin ou chemins de fer, et les obligations qu'il peut avoir en sa possession concernant chacun d'eux.

5. Un état détaillé des profits nets de chacun des chemins mentionnés dans les quatre clauses précédentes après déductions faites des frais d'exploitation pendant l'année fiscale de chacun des dits chemins de fer, avec un état détaillé de la proportion des frais d'exploitation relativement aux profits bruts, dans chaque cas.

6. Si quelques sommes, et quelles sommes, ont été payées par la compagnie du Grand-Tronc pour la construction du chemin de fer de Toronto et Ottawa; et le coût total de telle construction, avec un état des profits bruts et nets du dit chemin pendant la dernière année fiscale du dit chemin; et un exposé indiquant d'où proviennent ces fonds; aussi l'indication de l'endroit où ils paraissent dans les comptes ou rapports de la compagnie du Grand-Tronc. (N^o 19a.)

Réponse à Ordre.—Rapport des concessions de terres accordées à M. Valin, M.P., dans les territoires du Nord-Ouest, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites soit à M. Valin seul, soit d'autres en société avec lui. (No 20a.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, papiers et télégrammes entre le gouvernement ou aucun de ses membres et aucune personne ou personnes, au sujet de la mise à la retraite de James Hearn, ci-devant officier des douanes à Arichat, N.-E.; et aussi, copie de toute correspondance et télégrammes se rapportant à la nomination de son successeur et au maintien de ce dernier en charge. (No 22a.)

Projet des Statuts Révisés du Canada soumis au Parlement le 4 février, 1885, dans lesquels ont été incorporés les actes passés durant la session tenue dans les 48^e et 49^e années du règne de Sa Majesté. Part. I et II. (Sénat.) (No 29.)

Etat conforme à l'Acte 31 Vic., chap. 1, clause 14, concernant la distribution des Statuts du Canada. (Sénat.) (No 29a.)

Réponse à Ordre.—Relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de Muskoka, Parry-Sound et Nipissingue, ainsi que le coût et les recettés de chaque bureau, pour chacune des années qui se sont écoulées depuis 1879. (No 30a.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant le nombre de personnes qui, le 30 juin 1884, avaient en dépôt à la banque d'épargnes du département des Postes les montants suivants :

Nombre de personnes dont les dépôts n'excédaient pas \$	100		
“ “ “ étaient de	100 à \$	500	
“ “ “ “ “	300 “	500	
“ “ “ “ “	500 “	1,000	
“(s'il en est)”	“ excédaient	1,000	